

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

### INTITULÉ DU POSTE

Responsable du pôle "Professions médicales et paramédicales"

Références de rattachement au répertoire des emplois-types des administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative <sup>(2)</sup> : CPM-80-A

Famille professionnelle <sup>(3)</sup> : Conception et pilotage des politiques publiques / management stratégique

Emploi-type <sup>(4)</sup> n°1 : Responsable sectoriel

Catégorie : A

Corps : IASS ou attaché

Niveau : 8 à 9 CCN

Cotation RIFSEEP : 3

### AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon ☒ Siège site Clermont-Ferrand ☐ Délégation territoriale ☐ Site à préciser :

Direction : Direction de l'Offre de soins

Direction déléguée : DD Pilotage opérationnel – 1<sup>er</sup> recours – Parcours et Professions de santé

Pôle : Pôle "Professions médicales et paramédicales"

Service : X

Cellule : X

### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

#### Enjeux / missions du service d'affectation (7) :

Le pôle "Professions médicales et paramédicales" a vocation à décliner la politique de l'ARS en matière de gestion et adaptation des ressources humaines en santé pour répondre aux besoins de santé de la population.

Dans sa composante professions médicales, il vise à accompagner les établissements dans la gestion de leurs effectifs médicaux et notamment favoriser les mesures d'attractivité de ceux-ci.

En lien avec les établissements publics de santé (EPS) et le Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière (CNG), le pôle participe à la gestion des recrutements des professionnels statutaires ou contractuels.

Par son rôle de garant du respect de la réglementation, et de déclinaison de la Loi "organisation et transformation du système de santé", le pôle contribue à moderniser l'hôpital et développer l'attractivité de notre région pour les médecins.

Dans sa composante professions paramédicales, le pôle est chargé des autorisations d'exercice et de la coordination régionale de l'enregistrement des professionnels de santé (sur ADELI). Il mettra aussi en place les mesures d'attractivité pour les paramédicaux

Effectif du service : 7

### DESCRIPTION DU POSTE

**Description :** Le responsable de pôle est chargé :

- du pilotage de l'activité (à ce titre, il coordonne les activités, concourt à l'élaboration de la stratégie pour son domaine, conçoit un système de pilotage...)
- de l'animation de l'équipe (à ce titre, il anime les réunions de pôle, il apporte son soutien professionnel, il conduit les entretiens professionnels, il participe aux processus RH : suivi du temps de travail...)
- de l'organisation du travail (à ce titre, il met en œuvre les actions de régulation inter unités, il propose et ajuste les moyens...).

**Management :** Stratégique ☐ Coordination ☒ Proximité ☐

**Nombre de personnes à encadrer :** 6

**Activités principales (8) :**

- Piloter la mise en œuvre des actions relative à l'application des statuts des professionnels médicaux hospitaliers:
  - publication des vacances de postes de praticiens hospitaliers,
  - octroi des dérogations à la prime d'exercice territoriale (PET),
  - arrêté relatif à la prime d'engagement pour la carrière hospitalière (PECH),
- Participer aux actions en faveur de la lutte contre les problèmes de démographie médicale, au développement d'actions de RH médicales mutualisées dans le cadre des GHT, et au suivi des effectifs médicaux en lien avec les autres pôles de la DOS ;
- Organiser, en lien avec le CNG, l'inscription au concours national des praticiens hospitaliers (CNPH), ainsi que l'inscription aux épreuves de vérification des connaissances (EVC) dans le cadre de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE) pour les médecins à diplôme hors Union Européenne,
- Organiser le suivi régional et évaluer l'activité libérale des médecins en établissements de santé, notamment en mettant en place la commission régionale de l'activité libérale,
- Piloter le déploiement de Logimedh (outil de gestion des professionnels et de suivi des effectifs médicaux des établissements publics de santé), en lien avec le CNG, et la référente technique,
- Mettre en place et organiser les nouvelles activités issues de la Loi "organisation et transformation du système de santé" (LOTSS), telles que la commission régionale d'autorisation d'exercice des PADHUE,
- Assurer la transmission des décisions des Ordres professionnels, et gérer les demandes de suspension en urgence sollicitées par les Ordres,
- Etre la personne ressource et assurer une fonction d'expertise en interne de l'ARS (notamment pour les délégations départementales) pour les sujets relatifs à la gestion des professions médicales hospitalières (tel que le recrutement des médecins étrangers), et accompagner tout projet d'organisation s'inscrivant dans ce champ,
- Animer le réseau des équipes offre de soins en délégations départementales dans le champ des personnels médicaux, notamment des correspondants SIGMED (Système d'information et de gestion des médecins).
- Mettre en œuvre les mesures d'attractivité pour les paramédicaux

Pour ce faire/modalités de mise en œuvre :

- Mise en œuvre efficiente des procédures liées aux activités suivies au sein du service,
- Couverture de ces différentes thématiques au plan régional en lien avec les délégations départementales de l'agence et les autres pôles de la DOS,
- Liens avec les autres directions de l'ARS concernées par la gestion des ressources humaines médicales et paramédicales,

*Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.*

**Activités annexes (8) :**

Possible participation à la réalisation du programme régional d'inspection évaluation contrôle (PRIEC) piloté par la MIEC

**Spécificités du poste / Contraintes (9)**

- Sens de l'écoute, du dialogue ;
- Travail en équipe ;
- Adaptabilité et réactivité nécessaire.

**Partenaires institutionnels (8)****EXTERNES :**

- La DRDJSCS
- Les établissements de santé
- Les Ordres professionnels
- Les Fédérations hospitalières
- Le CNG
- Les directions du ministère (DGOS, ONDPS).

**INTERNES :**

- Les agents de la DOS, les conseillers techniques
- Les autres directions métiers de l'ARS
- Les DD de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes...

**COMPÉTENCES REQUISES (10) (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)****Connaissances (10)**

| E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1) | Niveau de mise en œuvre |       |       |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|
|                                                                                               | E (4)                   | M (3) | A (2) | N (1) |
| Organisation et fonctionnement des établissements de santé                                    |                         | X     |       |       |
| Domaines techniques liés au secteur                                                           |                         | X     |       |       |
| Enjeux du secteur                                                                             |                         | X     |       |       |
| Réglementation des professions de santé                                                       |                         | X     |       |       |

**Savoir-Faire (10)**

| E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1) | Niveau de mise en œuvre |       |       |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|
|                                                                                               | E (4)                   | M (3) | A (2) | N (1) |
| Créer et animer un réseau de partenaire                                                       |                         | X     |       |       |
| Représentation de l'institution auprès des partenaires                                        |                         | X     |       |       |
| Maîtriser les techniques de conduite d'entretien et de réunion                                |                         | X     |       |       |
| Coordonner l'action de différentes unités et élaborer des objectifs                           |                         | X     |       |       |
| Synthétiser des informations de nature différente                                             |                         | X     |       |       |
| Sens de la concertation et de la négociation                                                  |                         | X     |       |       |
| Animer une équipe, déléguer, contrôler et évaluer                                             |                         | X     |       |       |
| Piloter des travaux transversaux                                                              |                         | X     |       |       |
| Contribuer à la définition de la politique                                                    |                         | X     |       |       |

**Savoir-Être (10)**

| E : expert (niv. 4) / M : maitrise (niv. 3) / A : application (niv. 2) / N : notions (niv. 1) | Niveau de mise en œuvre |       |       |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------|-------|-------|
|                                                                                               | E (4)                   | M (3) | A (2) | N (1) |
| Faire preuve de réactivité                                                                    |                         | X     |       |       |
| Capacité d'initiative                                                                         |                         | X     |       |       |
| Avoir le sens de l'écoute, du dialogue                                                        |                         | X     |       |       |
| Savoir déléguer et avoir une force de conviction                                              |                         | X     |       |       |
| Travailler en équipe                                                                          |                         | X     |       |       |
| Sens du service public                                                                        |                         | X     |       |       |

## POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

**Lien hiérarchique :** Missions exercées sous la responsabilité hiérarchique de la Directrice Déléguée Pilotage opérationnel – 1<sup>er</sup> recours – Parcours et Professions de santé

**Lien(s) fonctionnel(s) :**